

Nombre de membres afférents au Comité Syndical	64
Nombre de membres en exercice	61
Nombre de membres présents	33
Nombre de membres ayant donné pouvoir	5
Nombre de voix représentées	193

Délibération n° : **25.02.06**

Date de convocation : 18 février 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq
Le 27 février à 9 heures 30

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
Délégués des communes rurales*					
ANDRE Jean-Bernard		171/52	X		
ASTRUC Alain		171/52	X		
BERGOGNE Francis		171/52		X	PAGES Manuel
BOISSET Jean-Marie		171/52	X		
BONHOMME Gérard		171/52		X	
BONICEL Bernard		171/52	X		
BOUNIOL Lionel		171/52		X	
BOUSSUGE Daniel		171/52	X		
BRUGERON Jean-Noël		171/52	X		
BRUNET Jean-Marie		171/52		X	
CARREZ Jean-Claude		171/52	X		
CASTAN Emmanuel		171/52	X		
CHARLEMAGNE Paul		171/52	X		
CHAZE Thierry		171/52	X		
CONFORT René		171/52		X	CASTAN Emmanuel
COUDERC Didier		171/52		X	
DURAND Bruno		171/52	X		
DURAND Joëlle		171/52		X	
DUVERT Frédéric		171/52		X	ANDRE Jean-Bernard
FOLCHER Joël		171/52		X	
GACHE Christophe		171/52	X		
GALTIER Guy		171/52		X	
GELLION Camille		171/52		X	
GRANIER François		171/52		X	
ITIER Jean-Paul		171/52	X		
JEANJEAN René		171/52	X		
LAURENT Julien		171/52			
MALHERBE Eric		171/52		X	
MALZAC Claude		171/52	X		
MARTIN Laurian		171/52		X	
MAURIN Olivier		171/52	X		
MAZOYER Lucien		171/52		X	
MERCIER Gilles		171/52			
ODOUL Roland		171/52		X	
PAGES Manuel		171/52	X		
PAGES Martine		171/52		X	
PALMIER Cédric		171/52		X	
PANTEL Frédérie		171/52			

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
Délégués des communes rurales*					
PASCON Christian		171/52	X		
POULALION Jérôme		171/52		X	
POURQUIER Jean-Paul		171/52	X		
RECOULIN Isabelle		171/52	X		
RODIER Vincent		171/52		X	
RODRIGUES David		171/52		X	
SARTRE Francis		171/52	X		
SOULIER Alain		171/52		X	
TARDIEU René		171/52		X	GACHE Christophe
TEISSIER Michel		171/52	X		
TUFFERY Julien		171/52	X		
VAYSSIER Jean-Louis		171/52	X		
VEDRINES Serge		171/52	X		
VIDAL Roselyne		171/52	X		
Déléguées des communes urbaines					
PIC JérémY	Marvejols	10		X	
TREMOLIERES Valérie	Mende	25	X		
Délégués des EPCI					
ANDRE Rémi	CC du Gévaudan	11		X	
CABIROU Christian	SI Aubrac Colagne	2		X	
DE LESCURE Jean	CC Mont-Lozère	6	X		
GIOVANNACCI Daniel	SM Environnement Sud Lozère	9	X		
HUGON Christine	Syndicat Mixte La Montagne	17	X		
PROUHEZE Henry	SICTOM des Hauts Plateaux	8	X		
ROUX Christian	CC des Cévennes au Mont-Lozère	5	X		
SAINT-LEGER Francis	CC Randon Margeride	5		X	
SALEIL Jean-Claude	CC Aubrac Lot Causses Tarn	8	X		
SUAU Laurent	CC Cœur de Lozère	16		X	DE LESCURE Jean

* les délégués des communes rurales étant porteurs d'une fraction identique des 171 voix affectées à cette catégorie de membre, les règles de fractionnement et d'arrondi sont appliquées à la fin de chaque délibération à l'ensemble des votes exprimés par cette catégorie de membres.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER a été nommé secrétaire de séance.

ENVIRONNEMENT
Aménagements et achat de matériels pour la collecte et le traitement des biodéchets -
demande de financement FEDER

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical l'étude territoriale pilotée par le SDEE sur la gestion de proximité, le tri à la source et la collecte sélective des biodéchets. Celle-ci associe l'ensemble des EPCI à compétence Collecte adhérents du SDEE.

Dans le cadre de l'accompagnement assuré par les bureaux d'études et de la définition et du choix des scénarios les mieux adaptés à chaque territoire, il est prévu la réalisation d'expérimentations puis le déploiement de solutions de collecte sélective des biodéchets à destination des foyers pour lesquels la gestion de proximité (composteurs individuels ou partagés) s'avère impossible, à savoir :

- ✓ mise en place de bacs de regroupement collectés en BOM, avec dispositif d'identification et de communication de type abri-bac ;
- ✓ mise en place de points d'apport volontaire avec apport de structurant (broyat de végétaux) de type composteurs grutables, collectés en camion-grue par le SDEE.

Dans les deux cas, les biodéchets collectés seront acheminés sur le site de Redoundel pour un traitement par compostage (en mélange avec le broyat de déchets verts déjà présent sur site) avant valorisation. Une plateforme dédiée et revêtue sera ainsi aménagée sur le site, avec la mise en place de murs préfabriqués de type "Légos" béton pour délimiter les andains aux différents stades de traitement (frais / compostage / maturation).

Les outils de pré-collecte et de suivi feront l'objet d'un groupement de commandes piloté par le SDEE. La conception et l'impression des outils de communication dédiés aux biodéchets sera également prise en charge par le SDEE, comme c'est déjà le cas pour la plupart des outils dédiés à la collecte sélective des recyclables.

Concernant les gros producteurs et plus particulièrement la restauration collective, publique ou privée, il est prévu l'accompagnement d'établissements sur le compostage autonome, depuis la lutte contre le gaspillage alimentaire, jusqu'au compostage sur site des biodéchets, mais également la possibilité de mise en place de solutions de collecte mutualisées, via l'utilisation de bacs roulants ou de palox.

Les dépenses d'investissement pour la pré-collecte, la collecte et le traitement par compostage des biodéchets de la Lozère sont estimées à 450 000 € pour la période 2025-2028, avec la décomposition suivante :

Poste	Qté	Montant HT
Matériels de pré-collecte et de collecte		275 000 €
Bioseaux	40 000	80 000 €
Composteurs grutables et/ou abri-bacs	110	180 000 €
Bennes étanches ampliroll 30m ³ pour collecte biodéchets	2	15 000 €
Aménagement plateforme de fermentation/maturation		90 000 €
<i>Génie civil / revêtement</i>	<i>Forfait</i>	50 000 €
<i>"Légos" béton pour casiers de fermentation</i>	<i>Forfait</i>	40 000 €
Equipements plateforme de fermentation/maturation		65 000 €
<i>Retourneurs de palox / vidage conteneurs</i>	1	15 000 €
<i>Godet malaxeur pour biodéchets et broyat de déchets verts</i>	1	40 000 €
<i>Matériel de suivi (température, humidité) et matériel de laboratoire</i>	<i>Forfait</i>	10 000 €
Divers		20 000 €
<i>Accompagnement de 2 établissements de restauration collective</i>	<i>Forfait</i>	5 000 €
<i>Accompagnement au process de compostage</i>	<i>Forfait</i>	5 000 €
<i>Logiciel de suivi compostage partagé</i>	<i>Forfait</i>	10 000 €
TOTAL		450 000 €

Le budget prévisionnel pour la gestion de ce flux de biodéchets s'élève à 450 000 € HT et pourrait être financé, en partie, par le Programme Régional Occitanie FEDER, FSE+ dans le cadre des aides visant à soutenir les projets de transition vers l'économie circulaire et de prévention des déchets.

Le plan de financement prévisionnel serait donc le suivant :

- ✓ Région Occitanie / FEDER (40%) :180 000 €
- ✓ SDEE (60% - fonds propres) :270 000 €

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

VALIDE le programme et le plan de financement prévisionnels tels que présentés ci-dessus ;

SOLLICITE l'aide financière de la Région Occitanie au travers du programme FEDER, FSE+ ;

DONNE TOUS POUVOIRS à son Président pour signer toutes les pièces nécessaires aux demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul POURQUIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Jean-Paul Pourquier".

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20250227-20250206BIS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2025

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.